

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 14 novembre 2023, 19 h
Édifice municipal | *Quartier Baker-Brook*

PROCÈS-VERBAL

PRÉSENTS :

Jean-Pierre Ouellet	<i>Maire</i>
Pierre Milliard	<i>Directeur général</i>
Serge Dionne	<i>Directeur des finances</i>
Jessica Raymond	<i>Greffière</i>

CONSEILLERS PRÉSENTS :

Quartier Saint-François :	Nancy Ann Landry	Rino Levasseur
Quartier Lac-Baker :	Ronald Cormier	
Quartier Clair :	Lloyd Plourde	Richard Michaud
Quartier Baker-Brook :	Francine Caron	Georges Michaud
Quartier Saint-Hilaire :	Réginald Nadeau	Michel J. Morin

CONSEILLER ABSENT :

Quartier Lac Baker : Bernard Soucy

Présences dans la salle : 3.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h. Monsieur le Maire souhaite la bienvenue.

2. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire vérifie les présences. Un membre du Conseil est absent. Le quorum est constaté.



3. DÉCLARATION DIVULGUANT UN CONFLIT D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucune déclaration divulguant un conflit d'intérêts.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 2023-11-14 (1)

Proposé par le conseiller Ronald Cormier

Appuyé par le conseiller Michel J. Morin

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte l'Ordre du Jour tel qu'il a été présenté.

Motion adoptée.

5. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

a) Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 12 septembre 2023

Résolution n° 2023-11-14 (2)

Proposé par le conseiller Réginald Nadeau

Appuyé par la conseillère Richard Michaud

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 12 septembre 2023, tel qu'il a été envoyé par courriel au Conseil et révisé, au besoin.

Motion adoptée.

b) Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 31 octobre 2023

Résolution n° 2023-11-14 (3)

Proposé par le conseiller Georges Michaud

Appuyé par la conseillère Lloyd Plourde

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 31 octobre 2023, tel qu'il a été envoyé par courriel au Conseil et révisé, au besoin.

Motion adoptée.

6. PRÉSENTATION, DÉLÉGATION OFFICIELLE, PÉTITION ET DEMANDE D'INFORMATION

Aucune.

7. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DU MAIRE, CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Aucune.

8. ARRÊTÉ, RÉOLUTION, PROCÉDURE, DIRECTIVE ET OUTIL ADMINISTRATIF

- a) **Transfert d'un montant de 120 000 \$
du *Fonds de fonctionnement du général*
au *Fonds de réserve de fonctionnement du général***

Résolution n° 2023-11-14 (4)

Proposé par le conseiller Michel J. Morin

Appuyé par le conseiller Lloyd Plourde

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska transfère un montant de 120 000 \$

du *Fonds de fonctionnement du général*

→ au *Fonds de réserve de fonctionnement du général*.

Motion adoptée.

- b) **Adoption du budget 2024 de la Commission de services régionaux Nord-Ouest**

Résolution n° 2023-11-14 (5)

Proposé par le conseiller Réginald Nadeau

Appuyé par la conseillère Nancy Ann Landry

(1 vote contre : Conseiller Ronald Cormier)

ATTENDU QU'un sous-comité de finances, composé des directeurs financiers et généraux des municipalités, soit mis en place.

ATTENDU QU'un rapport trimestriel soit remis au sous-comité de finances.

ATTENDU QUE tout achat de plus de 50 000 \$ soit effectué par l'entremise de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités du Nouveau-Brunswick.

IL EST DONC RÉSOLU que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte le budget 2024 de la Commission de services régionaux Nord-Ouest.

Motion adoptée.

c) Adoption du budget 2024 du Fonds de fonctionnement général

M. Serge Dionne, Directeur des finances, procède à la présentation du budget 2024 du Fonds de fonctionnement général.

Résolution n° 2023-11-14 (6)

Proposé par la conseillère Francine Caron

Appuyé par le conseiller Lloyd Plourde

LA PRÉSENTE ATTESTE que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska a **DÉCIDÉ** que la somme de **5 803 442 \$** soit le budget total de fonctionnement de la municipalité, que la somme de **5 060 084 \$** soit le mandat du gouvernement local pour l'année suivante, et que les taux d'imposition soient comme indiqués ci-dessous.

	Taux résidentiel	Taux non-résidentiel ET Taux industries lourdes
Saint-François	1.6196	2.7533
Clair	1.4222	2.4177
Baker-Brook	1.6579	2.8184
Saint-Hilaire	1.4984	2.5473
Lac-Baker	1.1908	2.0244
DSL de Saint-François	0.8949	1.5213
DSL de Haut-Madawaska	0.7941	1.3500

Le Conseil ordonne et prescrit que le mandat soit prélevé par le ministre des Gouvernements locaux sur l'évaluation des propriétés immobilières qui sont imposables en vertu de la *Loi sur l'évaluation* et se trouvent dans le territoire du gouvernement local de Haut-Madawaska.

Motion adoptée.

d) Adoption du budget 2024 du Fonds de fonctionnement du service d'eau et d'eaux usées

M. Serge Dionne, Directeur des finances, procède à la présentation du budget 2024 du Fonds de fonctionnement du service d'eau et d'eaux usées.

Résolution n° 2023-11-14 (7)

Proposé par le conseiller Ronald Cormier

Appuyé par le conseiller Richard Michaud

LA PRÉSENTE ATTESTE que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska a **DÉCIDÉ** qu'en vertu de l'alinéa 117(4) de la *Loi sur la gouvernance locale*, le budget total de fonctionnement du service d'eau et d'eaux usées pour la prochaine année comprendra des revenus de **1 611 328 \$** et des dépenses de **1 611 328 \$**.

Les coûts annuels par unité familiale sont les suivants :

	Service d'eau	Service d'évacuation des eaux usées	Total – eau et eaux usées
Saint-François	512 \$	112 \$	624 \$
Clair	435 \$	161 \$	596 \$
Baker-Brook	673 \$	67 \$	740 \$
Saint-Hilaire	781 \$	59 \$	840 \$

Motion adoptée.

9. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT

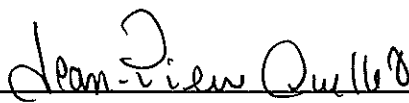
Aucunes.

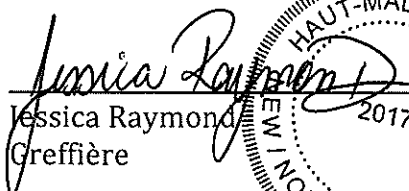
10. AFFAIRES NOUVELLES

1. Correspondance : Aucune.
2. Invitation : aucune.
3. Autre : aucun.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par le conseiller Ronald Cormier à 19 h 23.


Jean-Pierre Ouellet
Maire


Jessica Raymond
Greffière

